

# ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN OCCITANIE

## la forêt

condensé du livret 5



Le secteur forestier est fortement exposé aux évolutions climatiques qui peuvent affecter la vitalité et la croissance des forêts sur des échelles de temps très variables: un siècle ou un millénaire pour les grandes tendances (répartition des espèces, par exemple), ou parfois une seule décennie (rythme des plans de gestion sylvicole).

Si, à court terme, le changement climatique peut entraîner des gains de productivité pour le secteur forestier, il expose les forêts à une augmentation des aléas climatiques. À long terme, les peuplements forestiers devront s'adapter pour survivre aux effets du réchauffement climatique.

### DES FORÊTS PLUS EXPOSÉES AU RISQUE D'INCENDIE

L'augmentation des sécheresses et la diminution des précipitations en période estivale provoquent des incendies de forêts plus fréquents et plus violents.

Les modèles de Météo-France (Indice Forêt Météo) prévoient une extension des zones sensibles aux incendies, passant de 33 % du couvert national en 2012 à 40 % en 2040, puis 60 % en 2060. Dans le cas des feux de forêts, les impacts du changement climatique sont multiples: risque mortel pour la population, destruction des

biens, perte de biodiversité, atteintes graves aux milieux naturels...

Les feux de forêts représentent également un coût pour les acteurs de la prévention et de la lutte contre les incendies, dont les collectivités. L'augmentation des surfaces sensibles pourrait ainsi se traduire par une augmentation des coûts d'au moins 20 % entre 2012 et 2040.

Aujourd'hui, un peu plus de 500 M€ sont consacrés chaque année à la prévention et la lutte contre les incendies.

## EN FRANCE ET EN OCCITANIE, ON MESURE DÉJÀ LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA FORÊT



### La croissance des arbres pourrait être limitée par la sécheresse accrue des sols

Les peuplements les plus vulnérables sont situés à l'interface de la zone méditerranéenne, en raison du stress hydrique. Ainsi, le sud de la France a vu sa production de chênes pubescents diminuer au cours des 25 dernières années en raison d'un déficit d'eau en été.



### L'élévation des températures

Les automnes et hivers très doux pourraient entraîner la propagation d'insectes nuisibles dans des zones auparavant épargnées. La chenille processionnaire du pin est ainsi remontée vers le nord de la France de 5,6 km par an entre 1992 et 2004.



### La vitesse de migration naturelle des espèces végétales

Les espèces végétales migrent naturellement de 50 km par siècle. Or, elles devraient migrer 10 fois plus rapidement pour pouvoir s'adapter au changement climatique. Le chêne vert devrait même avoir une migration 100 fois plus rapide qu'aujourd'hui pour suivre l'évolution du climat.

## Améliorer la connaissance des phénomènes et la formation des acteurs locaux

En matière de gestion sylvicole, les solutions d'adaptation diffèrent selon les types d'essences et d'exploitations, mais aussi en fonction du contexte pédoclimatique (ensemble des conditions de climat auxquelles le sol est soumis) et des évolutions climatiques. Il est donc essentiel de s'appuyer sur les acteurs locaux pour comprendre les phénomènes et les enjeux, sensibiliser, former et construire les stratégies d'adaptation adéquates.

Les collectivités locales pourront ainsi :

- promouvoir les diagnostics sylvo-climatiques localisés de vulnérabilité (climat, vitalité des arbres, diagnostic de la station, bilan hydrique);
- favoriser les interactions entre la recherche et les gestionnaires forestiers;
- s'appuyer sur les experts locaux pour organiser des actions de sensibilisation et de formation à l'échelle du territoire.

## Préserver et développer la ressource économique et le cadre de vie

Une stratégie territoriale associant l'ensemble des acteurs

**Le développement de la ressource en bois représente un enjeu économique important pour les territoires. Les forêts, espaces récréatifs, contribuent aussi à un cadre de vie agréable pour les habitants.**

Les élus peuvent :

- associer les acteurs du territoire;
- s'appuyer sur une charte forestière territoriale prenant en compte les enjeux du changement climatique;
- intégrer la question de l'adaptation au changement climatique des forêts dans les réflexions ou documents en cours : urbanisme, gestion des risques, développement du bois-construction et du bois-énergie, agro-foresterie...

## ILS L'ONT FAIT EN OCCITANIE

### S'informer et échanger: le réseau des collectivités forestières d'Occitanie

Ce réseau réunit les communes et collectivités, propriétaires ou non de forêts. L'objectif est de faire des forêts et de l'utilisation du bois local un axe de développement économique. Le réseau intervient sur plusieurs champs: bois-construction, bois-énergie, foncier et desserte, risques, approches territoriales (dont les chartes forestières de territoire). Il propose des ressources (formations des élus, guides techniques...) sur:

<https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/>

Dans le cadre des démarches de PCAET, le réseau a produit des fiches d'identité accompagnées de notes de recommandations personnalisées, sur l'ensemble du territoire occitan découpé en dix entités homogènes possibles. Les fiches sont consultables sur:

<https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/portfolio/integrer-les-enjeux-dans-les-pcaet/>



## ILS L'ONT FAIT EN OCCITANIE

### La protection de la forêt et le développement de la filière-bois dans le SCOt du PNR des Grands Causses (Aveyron)

Sur une surface boisée très importante, le SCOt entend développer la filière bois, activité économique non délocalisable, tout en prenant en compte le contexte de changement climatique. Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) comprend donc des mesures de protection des espaces boisés, mais aussi des dispositions pour la gestion des parcelles et les aménagements nécessaires à leur exploitation. Les documents d'urbanisme devront ainsi:

- garantir le maintien en bon état des connectivités écologiques des milieux forestiers, le cas échéant en envisageant des espaces boisés classés;
- préserver et protéger les corridors écologiques: haies, ripisylves, éléments arborés du paysage;
- maintenir les boisements existants pour assurer la protection des sols et limiter les défrichements sur les pentes de plus de 10 %;
- prendre en compte le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie de l'Aveyron.

Pour en savoir plus:

<https://www.parc-grands-causses.fr/des-actions/amenagement-du-territoire/schema-de-coherence-territoriale>







## Préserver le patrimoine naturel et la biodiversité Préserver les capacités de stockage de carbone et favoriser l'atténuation du changement climatique

### S'adapter aux différentes échelles

En tant qu'écosystème, la forêt offre de nombreux services économiques, culturels et environnementaux. En captant le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère, les systèmes forestiers jouent notamment un rôle central dans la régulation du système climatique.

Les systèmes forestiers sont des « puits à carbone ». Il est donc essentiel de préserver leur capacité à se régénérer face au changement climatique. Différentes solutions d'adaptation, plus ou moins interventionnistes, pourront être mises en œuvre par les gestionnaires, comme :

- veiller à l'adéquation entre les essences d'arbre plantées et leur environnement, notamment au regard des évolutions du climat ;
- favoriser la régénération naturelle en favorisant l'hétérogénéité des peuplements ;
- adapter le niveau de densité des peuplements ;
- pratiquer des améliorations génétiques en prenant en compte la provenance des graines ;
- maintenir la connectivité des forêts et préserver les sols.

## Limitier les effets de perturbation du changement climatique

### Lutter contre les feux de forêts

Adapter les pratiques sylvicoles peut permettre de prévenir les risques d'incendies, ou au moins d'en limiter les dégâts et donc les coûts pour la collectivité.

Pour prévenir le risque de feux de forêts, les collectivités peuvent :

- mettre en œuvre les obligations légales de débroussaillage (OLD), voire une déclaration d'intérêt général et d'urgence (DIGU) ;
- dans leurs choix d'urbanisation, tenir compte du risque et de sa probable aggravation en s'appuyant sur les documents d'urbanisme et les plans de prévention des risques ;
- prévoir les dispositifs de prévention du risque, de limitation des conséquences, et de gestion de crise, par exemple dans le cadre des plans départementaux des forêts contre les incendies (PDFCI).

## ILS L'ONT FAIT EN OCCITANIE

### Adapter nos forêts aux changements climatiques: l'exemple du projet FORECCASt dans le PNR du Haut-Languedoc (Tarn/Hérault)

L'objectif du projet est d'inciter les gestionnaires et propriétaires forestiers à adapter les stratégies de gestion à l'échelle de la parcelle forestière en intégrant des critères basés sur des scénarios climatiques.

L'action phare du projet a consisté à développer une application mobile, véritable outil d'aide à la décision pour réaliser un diagnostic complet et proposer des modes de gestion sylvicole adaptés. Grâce à la concertation entre les acteurs de la filière bois, un guide a également été réalisé pour améliorer la gestion des crises liées au changement climatique. Il est disponible sur :

<http://www.foreccast.eu/fr/homepage/accueil.html>



## ILS L'ONT FAIT EN OCCITANIE

### La première DIGU d'Occitanie mise en place à Lirac (Gard)

En Occitanie, l'Union régionale des collectivités forestières a mis en place, avec la commune de Lirac, la première déclaration d'intérêt général et d'urgence (DIGU) du territoire régional. Ce dispositif permettra à la commune de débroussailler des zones exposées au risque de feu de forêt, quel que soit le statut de la propriété.

Le réseau des collectivités forestières propose également un guide et des fiches techniques à ce sujet :

<https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/risques/>



